

100% agriCopamo

n°5
Juillet 2019

PRÈS DE 72 TONNES DE PLASTIQUES COLLECTÉS !

Chaque année la Copamo organise cette collecte en partenariat avec l'organisme Adivalor sur les communes de Saint-Laurent-d'Agy et Saint-Didier-sous-Riverie (Chabanière). Films de serre, films d'ensilage, d'enrubannage et de paillage, ficelles et filets balles rondes, filets paragrêle sont collectés pour être recyclés.

Les 1er et 2 avril derniers avait lieu la 17^e collecte des plastiques agricoles usagés. 106 agriculteurs (dont 8 de la CCVG) ont apporté des films plastiques qui seront recyclés en sacs poubelles et des ficelles qui deviendront des raccords pour l'irrigation...

Les plastiques non recyclés comme le p17, les bâches tissées ... seront utilisés comme combustible de substitution alimentant les fours d'une cimenterie. La Copamo remercie les Gaec de la Rosée du matin et du pavillon, les services techniques de la commune de Chabanière pour leur aide sur les sites de collecte.



Rendez-vous en 2020 pour la 18^e collecte sur le Pays Mornantais

APPEL À PROJETS HAIES

11 dossiers déposés pour 7 110m de linéaire !
Un record de bénéficiaires de l'aide !

Les porteurs de projets avaient jusqu'au 15 mai pour déposer leurs candidatures afin d'être accompagnés de la Copamo pour **des plantations de haies**. Accueillir les auxiliaires de culture et de la biodiversité est l'objectif principal des agriculteurs qui répondent à la proposition de la Copamo qu'ils soient en agriculture bio, en conversion ou en conventionnel. Les motivations complémentaires étant la lutte contre le ruissellement et le vent.

Ce sont ainsi des maraîchers, arboriculteurs et viticulteurs mais également des éleveurs qui vont planter plus de 7000 arbres sur 9 communes.

Jérôme Berruyer, technicien en charge à la Fédération de chasse du Rhône et de la Métropole rencontre les porteurs de projets afin de préciser les besoins et organiser la plantation, la Copamo finance les plants et l'aide par les élèves de la MFR de la petite Gonthière ou des brigades vertes le jour de la plantation.

La compostière à Mornant fournit gratuitement le paillage dans le cadre de cet appel à projets.

Renseignements service aménagement 04 78 44 98 52



LE DISPOSITIF PARAGRÊLE EN ACTION !



Le dispositif paragrêle est en place sur le grand ouest lyonnais avec 2 radars dont un positionné à Rontalon et 16 postes de tirs sur la Copamo.

Des tirs ont déjà eu lieu lors de 3 événements orageux depuis la mise en service en mai.

Les référents des tireurs sur la Copamo sont Philippe Poilane et Vincent-Thomas Vericel.

“

Un poste de tireur n'est pas pourvu à Saint-Maurice-sur-Dargoire et nous sommes à la recherche d'un bénévole.

Vous êtes intéressé ?

Contactez Christophe Gratadour à la Chambre d'agriculture au 04 72 31 59 66.

”

IRRIGATION, ADOPTEZ LES BONS GESTES !

L'atelier de février 2018 sur l'agriculture et le changement climatique organisé par la Copamo avait permis aux agriculteurs présents de mettre l'accent sur la **problématique de l'eau** qui devrait s'accroître à l'avenir.

Arroser moins, arroser mieux

La **Chambre d'agriculture et le Smhar** se sont associés, avec le **soutien de la CNR (Compagnie nationale du Rhône)**, dans un **projet expérimental Smharter**.

Il a consisté en 2018 à mettre en place **des sondes tensiométriques** dans plusieurs exploitations de l'ouest lyonnais afin de **mieux cibler les besoins en eau des cultures**. L'expérimentation a porté sur le maïs et sur l'arboriculture. Ainsi, **quatre sondes** ont été mises en maïs sur Chabanière, Chaussan, Vaugneray et Thurins. 10 flash irrigation ont été envoyés à 57 exploitations. En parallèle, 25 enrouleurs pris au hasard sur le territoire ont été diagnostiqués. Seulement 10 % du matériel était en bon état (absence de manomètres, régulation d'avancement non fonctionnelle, mauvais réglages des canons).

De plus, 16 sites en pommiers, pêchers et cerisiers ont été équipés de sondes tensiométriques. Du matériel expérimental a également été installé sur deux parcelles de pommiers : irrigation en aspersion sur-frondaison pour l'une, sous-frondaison sur l'autre, avec filtration et programmation. Là aussi, des économies d'eau ont été constatées.

La Chambre d'agriculture et le Smhar poursuivent les travaux cette année en renforçant le réseau de sonde maïs : **13 sondes au total dans les Monts et coteaux en 2019**.



Sondes maïs | photo SMHAR

“

Les résultats sont encourageants avec de réelles économies d'eau.

”

EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS DES PLATIÈRES

Donnez votre avis

Dans le cadre de la concertation autour de l'extension des Platières, nous vous invitons **le 10 septembre à 20h30**, salle du Conseil communautaire à la Copamo pour échanger sur le projet.

Si toutefois, vous ne pouvez venir à cette rencontre mais souhaitez exprimer un avis ou poser une question, une adresse mail est spécialement créée à cet effet **du 26 août au 13 septembre** : concertation-extensionplaties-cndp@cc-paysmornantais.fr

LES ANTIPARASITAIRES, CE N'EST PAS AUTOMATIQUE !

Retour sur la table ronde du 5 avril

Le Conservatoire des Espaces naturels Rhône-Alpes, partenaire de longue date de la Copamo pour la gestion des espaces naturels sensibles du territoire a organisé une **après-midi d'échanges techniques à Mornant à destination des éleveurs.**

L'association Arthropologia a réalisé **une étude des coléoptères coprophages (recycleurs de bouses et crottins)**, aussi appelés bousiers dans des prairies de 3 éleveurs de la vallée du Bozançon et une prairie en Ardèche.

34 espèces ont été identifiées, dont une remarquable sur la vallée du Bozançon. Les bousiers participent pleinement au retraitement des bouses et excréments : ils assurent l'enfouissement de la matière, sa dispersion au sein de la prairie.

Sans coprophages, une bouse peut rester 10 ans en place ! Or les antiparasitaires utilisés par les éleveurs ont un impact non négligeable sur la survie des coprophages mais aussi des habitants du sol (vers de terre...) et des prédateurs aériens (oiseaux, chauve-souris...). **La prairie perd son intérêt environnemental et agronomique.**



Bousier | crédits photos Hugues Mouret, ARTHROPOLOGIA

De plus les parasites ont développé des résistances du fait de l'utilisation inappropriée des molécules du marché. Gilles Bourgoïn de l'école vétérinaire considère qu'il est nécessaire d'avoir une approche globale et raisonnée pour **une gestion à long terme du parasitisme.**

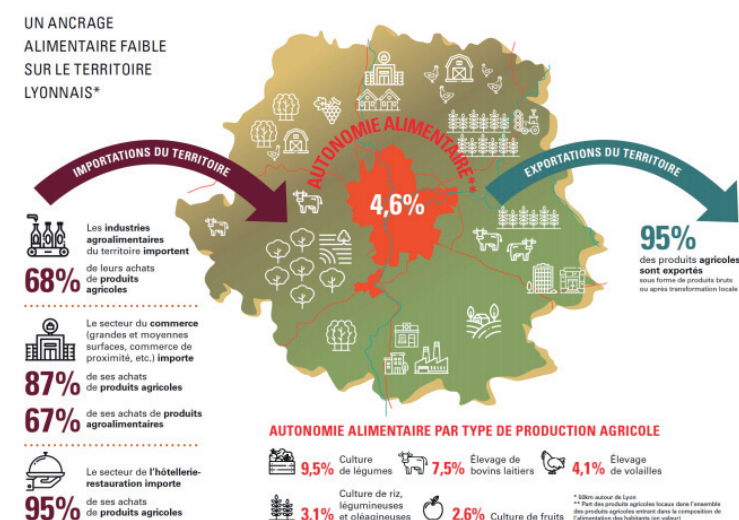
Lucile Brochot, vétérinaire du GIE zone verte dans le Jura accompagne les éleveurs du groupement dans la gestion du risque parasitaire. Elle conseille des analyses coproscopiques régulières permettant d'identifier les groupes et périodes à risque et de ne pas faire de traitements systématiques mais ciblés et sans les formules pour-on. En prévention, une rotation des parcelles et des plantes riches en tannin (noisetier, frêne, ronce, châtaigniers, sainfoin, lotier, chicorée et plantain) sur les parcelles auront un effet bénéfique dans la gestion du risque. De même les plantes habituellement utilisées dans la prévention et le traitement des maladies parasitaires sont un plus dans l'alimentation : thym, serpolet, menthe poivrée, ail, tanaïse, armoïse... Plus difficiles d'utilisation, les huiles essentielles bien qu'efficaces peuvent être irritantes pour la peau et non tolérées chez les très jeunes animaux... Enfin, deux agriculteurs de l'ouest lyonnais ont partagé leur expérience en matière de réduction des traitements phytosanitaires grâce à la **rotation des troupeaux sur les prairies**, coproscopies régulières... **Un vrai gain financier et environnemental confirmé** par deux agriculteurs de l'ouest lyonnais venus témoigner.

Toutes les présentations de cette réunion et la plaquette "Elevage: lutter contre les parasites en préservant l'environnement" sont téléchargeables sur cette page : <https://www.cen-rhonealpes.fr/retour-sur-la-journee-parasitisme-en-elevage-impacts-et-solutions/>

Renseignements sur les coprophages: <https://www.arthropologia.org> - 04 78 57 92 78 - info@arthropologia.org

Renseignements sur les alternatives et la conduite de troupeau : <https://www.giezoneverte.com> - 03 84 66 13 17 - zoneverte@giezoneverte.com

STRATÉGIE ALIMENTAIRE DU GRAND LYON



Source : Métropole de Lyon / Creative commons BY/NC/SA

La Métropole de Lyon travaille actuellement à l'élaboration de sa stratégie alimentaire pour relocaliser les productions. Le Grand Lyon a retenu un **périmètre de 50km autour de Lyon pour son approvisionnement local** incluant ainsi la Copamo. Un diagnostic a été réalisé, montrant une autonomie alimentaire très faible sur l'agglomération lyonnaise. La Métropole de Lyon s'est rapprochée des collectivités, des associations, des acteurs économiques ... de la région lyonnaise afin de construire et mettre en œuvre son plan d'action.

La Métropole s'est fixée comme objectifs, une alimentation durable et plus locale en passant de 4.6% à 15% d'autonomie alimentaire. Cela implique le développement des capacités de production et de transformation dédiés aux circuits de proximité et la réorientation d'une partie de la production et de la transformation vers la demande locale. **La loi sur l'alimentation** impose en 2022 **50% de produits de qualité ou d'origine et 20% de bio** (en valeur) dans la restauration collective.



Des ateliers vont avoir lieu dès cet automne, la Copamo participe activement à ce travail et nous vous informerons de l'avancement de ce projet.



LA MSA À LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Un accompagnement tout au long de la vie

La **Mutualité Sociale Agricole (MSA)** vous accompagne dans toutes les grandes étapes de la vie : maternité, naissance, garde d'enfants, santé, maladie ou accident du travail, installation sur une exploitation, départ à la retraite

Les services de la MSA évoluent et de plus en plus de formalités sont à réaliser **en ligne à partir de votre espace personnel**.

Ceci représente une avancée pour beaucoup car la dématérialisation a pour objectif de faciliter les démarches administratives mais peut être un frein pour certains.

C'est pourquoi la Communauté de communes porte depuis le 2 janvier 2017 une **Maison de services au public (MSAP)**, donc l'objectif est d'articuler présence humaine et outils numériques, en partenariat avec la MSA, CAF, la CPAM, la CARSAT et Pôle Emploi.

Ainsi, les agents médiateurs vous accueillent pour :

- **Vous informer sur vos droits**
- **Vous accompagner dans vos démarches et si nécessaire faire le lien avec la MSA**
- **Vous proposer des ordinateurs en accès libre pour réaliser vos démarches en autonomie**

Par exemple, cette année les **Déclarations de Revenus Professionnels** se feront uniquement **par voie dématérialisée** à partir de votre espace privé. Aucun envoi papier ne sera effectué, et la **déclaration doit être effectuée avant le 8 août 2019**.

En complément de cette offre de services, la Maison de services au public accueille la permanence de Mme Gutty, **assistante sociale MSA Ain-Rhône sur le territoire sud lyonnais**. Ces permanences se font **uniquement sur RdV**, pour permettre à l'assistante sociale de préparer au mieux le temps d'échange, et ont lieu le 1er et le 3ème lundi matin du mois. Ces permanences s'adressent à des personnes affiliées à la MSA qui traversent des périodes de fragilité (personnelle, familiale, professionnelle) ou en difficultés financières.

Maison de services au public (MSAP) : 50 avenue du Pays Mornantais 69440 Mornant
04 78 44 14 39 - msap@cc-paysmornantais.fr

Assistante sociale MSA : 04 78 50 39 24 ou 06 83 99 4117. En cas d'absence un relai est assuré :
territoiresudlyonnais.grprec@ain-rhone.msa.fr



santé
famille
retraite
services



Maison
de services
au public

FONCIER : LE DROIT DE PRÉEMPTION DU FERMIER ?



Lorsque qu'un propriétaire vend le terrain que vous exploitez, vous pouvez dans certains cas disposer d'un droit de préemption.

Les conditions :

- Être ou avoir été agriculteur pendant au moins 3 ans,
- Exploiter (vous ou vos parents, enfants, fratrie) le bien en vente.

Les exclusions :

- L'acquisition est réalisée par un membre de la famille du vendeur jusqu'au 3^e degré (neveu, nièce),
- L'acquisition est réalisée par l'Etat, une collectivité territoriale ou un établissement public,
- La parcelle a une contenance de moins de 5 000m² sauf si elle constitue un corps de ferme.

POUR NOUS JOINDRE



Copamo / Service Aménagement

50, avenue du Pays Mornantais
CS 40107 - 69440 Mornant
Tél : 04 78 44 98 52 / Fax : 04 78 44 08 80
copamo@cc-paysmornantais.fr

Directeur de la rédaction :

Gérard Grange, 1^{er} vice-président
en charge de l'aménagement de l'espace

Rédaction :

Corinne Schneider